



MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

BP 157 – YAOUNDÉ - Tél. (237) 22 22 29 21
Fax (237) 22 23 33 05

NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY

P.O BOX 157 - YAOUNDE - Phone (237) 22 22 29 21
Fax (237) 22 23 33 05

N° _____ /AMS/MINRESI/INC/DG/DTC/CC/UTCTDN

Yaoundé le, 30 NOV. 2015

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 23.034 hectares
Demandeur : Commune de NGUELEMENDOUKA
Carte de référence : Bertoua à 1/200 000°
Situation Administrative : Région(s) de l'Est
Département (s) du Haut Nyong
Arrondissement Nguélémdouka

DESCRIPTION DE LA FORÊT COMMUNALE DE NGUELEMENDOUKA

Le point de base A de cette forêt a pour coordonnées UTM : X = 304175 m ; Y = 493076 m.

Le périmètre de cette zone passe par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et K dont les coordonnées UTM sont les suivantes :

	A	B	C	D	E	F
X (m)	304175	301464	293428	291952	288469	287191
Y (m)	493076	503175	502468	503669	504206	502814

G	H	I	J	K
287759	288699	286673	284564	284372
502105	500279	493119	489386	488427

Ses limites sont :

A l'Est :

Du point A suivre le cours d'eau Ntel en amont sur une distance de 11.7 km pour atteindre le point B, situé à la confluence de ce cours d'eau et son affluent dénommé Biyembé.

Au Nord :

Du point B, suivre le cours d'eau Biyembe en amont, sur une distance de 8.44 km pour atteindre le point C, situé à sa source.

Du point C, suivre la droite CD = 1.902 km de gisement 140° pour atteindre le point D, situé sur le cours d'eau TSEKE.

Du point D, suivre le cours d'eau TSEKE en amont sur une distance de 3.7 km pour atteindre le point E, situé à la confluence de ce cours d'eau et son affluent non dénommé.

A l'Ouest :

Du point E, suivre en amont cet affluent non dénommé sur une distance de 1.98 km pour atteindre le point F, situé à la confluence de deux affluents non dénommés.

Du point F, suivre la droite $FG = 0.908$ km de gisement 308° pour atteindre le point G, situé à la source d'un affluent non dénommé du cours d'eau Biyembé.

Du point G, suivre cet affluent en aval sur une distance de 2 km pour atteindre le point H, situé à la confluence de deux affluents non dénommés du cours d'eau Biyembé.

Du point H, suivre la droite $HI = 7.44$ km de gisement 254° pour atteindre le point I, situé à la confluence de deux affluents du cours d'eau Moumié. L'un des affluents dénommé Jouon et l'autre non dénommé.

Du point I, suivre l'affluent Jouon jusqu'à sa confluence avec ses deux affluents non dénommés sur une distance de 4.87 km pour atteindre le point J.

Du point J, suivre en aval l'affluent Jouon jusqu'à sa confluence avec deux affluents du cours d'eau Miangal sur une distance de 3.19 km pour atteindre le point K.

Du point K, suivre en aval le cours d'eau Miangal jusqu'à sa confluence avec le cours d'eau Ntel pour rejoindre le point A, dit de base

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie de *vingt-trois virgule zéro trente-quatre (23.034) hectares.*

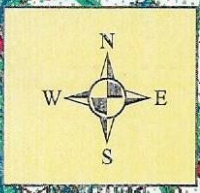
La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-

Le Directeur Général



Martin Mbotta Elimbi

Foret Communale de NGUELEMENDOUKA



Le Directeur Général
Martin Mbolia Jimbi

Légende

- Points Limites
- Limites

